

RAPPORT MORAL

Année 2016

I – L’ACTIVITE

En 2016, notre association a poursuivi le développement de ses activités en direction des enfants et des jeunes. La capacité d’accueil de l’Association des Dames de la Providence est ainsi passée de 215 à 240 places.

L’internat traditionnel est resté stable. La progression résulte de la création de 6 places supplémentaires de placement à domicile à l’établissement « Les Pléiades » et de 19 places supplémentaires pour les Mineurs Non Accompagnés à l’établissement « La Galipote ».

Si on anticipe la création de 30 places nouvelles pour les Mineurs Non Accompagnés, l’activité de l’Association aura pratiquement doublé en 10 ans, cette progression s’effectuant en totalité en dehors de l’internat traditionnel.

Une telle évolution doit être saluée car elle est le résultat d’un remarquable effort d’adaptation de la part des équipes éducatives, sous l’impulsion de leurs directions et avec l’appui du siège.

En effet, il a fallu répondre à des besoins différents (notamment à l’égard des familles) ou accueillir des publics nouveaux comme dans le cas des Mineurs Non accompagnés. Dans ces domaines, les établissements ont su innover et être force de proposition.

Par ailleurs, on ne peut que se féliciter de la confiance témoignée par l’Aide Sociale à l’Enfance envers notre Association. Cette confiance est précieuse et nous ferons tout pour la préserver.

II – LES EVOLUTIONS STRUCTURELLES

En 2016, notre association a poursuivi l’important travail de restructuration entrepris les années précédentes.

En début d’année, les comptables des établissements ont rejoint physiquement le siège. Le rattachement hiérarchique ayant été effectué l’année précédente.

L’établissement « Clairières » a travaillé sur l’opération « Ilot Chanterelle » qui prévoit l’ouverture en 2017 d’une structure sur le site historique de l’Association et concomitamment la fermeture de deux maisons (Conjugaison et Saint-Clair).

Concernant l’établissement « Les Marcottes », les recherches de terrain relatives à la création d’un pôle éducatif ont enfin été fructueuses.

En effet, la mairie de Rognac a proposé à l’établissement « Les Marcottes », une parcelle de terrain de 3000 m² au prix de 300 000 €. Cette parcelle, très bien située, permettra la réalisation d’un projet important comportant notamment :

- la mise en place de deux structures jumelées, une par création de 10 places et l'autre en remplacement de la structure des « Lavandines » de Salon de Provence ;
- la création de 4 places gérées par deux assistantes familiales ;
- l'intégration de lits de repli supplémentaires en lien avec l'augmentation du service de Placement à domicile ;
- la mise en place d'un studio supplémentaire à destination des familles ;
- la mise en place d'un studio grand mineur / jeune majeur ;
- le rapatriement des bureaux administratifs de l'établissement.

Le budget de l'opération a été évalué à 2 700 000 €. Le Département a validé le projet début 2017.

L'établissement « La Galipote » a préparé en 2016 un projet visant à créer un pôle d'accueil des Mineurs Non Accompagnés d'une cinquantaine de places afin de mettre fin à la dispersion actuelle de ces jeunes et de faciliter leur prise en charge et leur suivi. Ce pôle abriterait également le siège de l'établissement.

Des négociations ont été entreprises pour l'acquisition d'un bâtiment sis rue Pierre Doize mais n'ont pas pu aboutir en 2016.

En dernier lieu, fin 2016, le Conseil d'Administration a décidé de fusionner les établissements « Clairières » et « Les Pléiades », afin de permettre la constitution d'un pôle unique sur le territoire marseillais. Ce pôle unique permettra de rationaliser et de diversifier l'offre de l'Association sur le territoire.

III – LE DOMAINE SOCIAL

L'effectif salarié de l'Association est passé de 171 à fin 2015 à 175 à fin 2016. Il comprend 168 Contrats à Durée Indéterminée, 6 contrats d'avenir et 1 contrat d'apprentissage.

Par ailleurs, 171 salariés ont été recrutés en Contrats à Durée Déterminée (totalisant 1192 contrats).

Le turn-over est resté relativement faible avec 11 démissions (6% de l'effectif).

Par ailleurs, il a fallu procéder à 7 licenciements et 3 ruptures de période d'essai.

Enfin, il a été procédé à la mise en place de la mutuelle obligatoire pour tous et du compte « pénibilité » pour les surveillants de nuit.

IV – LE DOMAINE IMMOBILIER

Il a été procédé en 2016 à l'acquisition d'une petite maison dont le terrain est mitoyen de celui du siège de l'Association.

D'un coût de 240 000 €, cet achat permettra l'accueil de 4 Mineurs Non Accompagnés et la création de places de parking supplémentaires.

L'établissement « Clairières » a aménagé une salle de réunion dans la structure « Perspectives ». Le montant des travaux s'est élevé à 33 512 €.

Le plan accessibilité visant la mise aux normes de nos structures a été approuvé.

V – CONTENTIEUX

Il n'a pas été enregistré de contentieux significatif en 2016.